

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mardi 23 mai 2006

Présents :

F.Dalongeville, P Bellonnet, Laurent Desmet, F Meunier, E Herbain, V Joly.

Absents excusés : M Sagie, S Derriche, F Mommelé.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2006.

Au préalable, monsieur le maire indique disposer du pouvoir de Mme DERRICHE Sabrina.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Adhésion des communes de Glaignes et Montépilloy au Syndicat d'Electricité du Valois**
- **Redevance d'occupation du Domaine Public due par les opérateurs de télécommunications.**

1. Adhésion des communes de Glaignes et Montépilloy au Syndicat d'Electricité du Valois

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5214-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral n°2002/03 en date du 25 février 2002 relatif à la création
Du Syndicat d'Electricité du Valois,

Vu les statuts du syndicat d'électricité du Valois,

Vu la demande d'adhésion des communes de Glaignes et de Montépilloy au
syndicat d'électricité du Valois,

Vu la délibération du conseil syndical du S.E.V.en date du 04 avril 2006,

DECIDE

-d'accepter l'adhésion des communes de Glaignes et de Montépilloy au
Syndicat d'électricité du Valois à compter du 1^{er} juillet 2006.

-de demander à M.le Préfet de l'Oise de prendre l'arrêté modifiant la
composition du syndicat par l'adhésion des communes de Glaignes et de
Montépilloy.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

2. Redevance d'occupation du Domaine Public due par les opérateurs de télécommunications.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment son article L47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement des redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

DECIDE :

1/ d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir :

- 30€ par kilomètre et par artère en souterrain,
- 40€ par kilomètre et par artère en aérien,
- 20€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).
- Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.

2/ de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ de charger le Maire du recouvrement des ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

3. Point sur les travaux

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

Monsieur le Maire informe le Conseil des travaux en cours :

- Les bornes incendie ont été installées rue Rambure et rue du Chapitre, il reste à installer celle allant à Chaumont.
- Les travaux réalisés par le chantier école de la CCPV sont presque terminés, il faudra prévoir pour l'année prochaine de refaire le toit du lavoir rue de la Fontaine de l'Orme.
- Les travaux du Stade pour l'installation du poteau Orange sont en cours. Il ne reste à installer que le poteau principal. C'est prévu la semaine 22.
- Villeneuve-sur-Auger : pose et dépose du transformateur SICAE.
- Eglise. L'entreprise Huchez doit intervenir début juin pour remettre en état les cloches.

4. Inauguration du site internet

Le site Internet a été inauguré il y a quelques jours. L'accueil de la population est très positif. Un partenariat est signé avec la documentation française afin de disposer du co-marquage service public. Il est nécessaire à présent de fixer les dates de formation des élus.

5. Dégradations dans le village

Plusieurs dégradations ont été constatées dans le village, notamment au stade de football, à la fois sur le bâtiment du vestiaire côté buvette, et sur les abris de touche. Leurs auteurs ont été identifiés par les responsables du club de foot. Une réunion est prévue en mairie avec le maire et les adjoints afin de déterminer les conditions de réparation.

6. Réunion de la commission travaux

Le maire souhaite réunir la commission travaux pour faire le point sur les différents dossiers en cours. La date du samedi 3 juin est retenue.

7. Point Comité des Fêtes

Les prochaines manifestations se préparent normalement, notamment les 13 et 14 juillet. Le thème retenu cette année est « Tahiti ».

8. Questions diverses

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

Le maire indique la Mission locale pour l'emploi se réunira à Plessis Belleville le 6 juin prochain à 14 heures.

La traditionnelle manifestation des 35 clochers se déroulera en septembre prochain.

Les foulées du Valois se dérouleront le premier dimanche de septembre.

Le maire précise par ailleurs que les prochaines élections municipales se dérouleront au printemps 2008. Les modifications du calendrier électoral viennent d'être publiées au JO.

Véronique Joly annonce au conseil qu'une nouvelle secrétaire du Sivos a été nommée. Il s'agit de Virginie Pidemont, actuel secrétaire de la mairie d'Auger.

Fabrice Dalongeville indique par ailleurs qu'il a rencontré les pratiquants de paramoteurs afin de trouver un mode de fonctionnement qui permette de concilier la pratique de ce sport et la tranquillité sonore que les riverains sont en droit d'attendre.

Le maire indique également avoir reçu une lettre d'un habitant se plaignant de la vitesse excessive à l'entrée est de la commune. Après avoir lu le courrier, le maire répond que le dossier sécurité routière fait partie des priorités de la commune. Une solution est à l'étude pour faire en sorte de ralentir les véhicules à l'entrée est, puis les stopper dans le cœur du village. Ces aménagements éventuels seront abordés au cours des prochaines réunions de la commission Cadre de vie.

Laurent Desmet interroge le maire quant au projet de réalisation d'un lotissement à Auger. Le maire répond qu'il a déjà communiqué cette information au conseil et confirme la demande exprimée par un propriétaire de vendre un terrain important afin d'y accueillir une quinzaine de maisons. Le maire explique au conseil l'importance de mettre en place un document d'urbanisme afin de maîtriser le développement de la commune et affirme qu'aucune décision ne sera prise avant qu'un tel document ne soit élaboré.

Le Maire, F.DALONGEVILLE